

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR  
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>ER</sup> JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le premier du mois de JUIN à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 23 Mai 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents tous les conseillers en exercice :**

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

**Etaient absents et représentés :** Mme Marie-Anne MANAUD ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Roland BERNARD et M. Benoît GOSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

Mme Emilie DROUHOT quitte la séance et sort de la salle.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

#### DEMANDE DE DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL SITUE AUX INFURNAS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le chemin communal, situé aux Infournas qui dessert les propriétés 067 A 001, 067 A 002, 067 A 004, 067 A 0076, 067 A 0072, 067A 0071 n'est plus carrossable et n'est plus utilisé par les riverains (plan cadastral annexé à la présente). Sa largeur étroite ne permet pas aux véhicules de l'emprunter et d'y circuler.

Monsieur Ludovic DROUHOT, propriétaire des parcelles, demande à la commune de déclasser ce chemin communal.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:**

- **APPROUVE** le principe de déclassement de ce chemin communal situé aux Infournas (plan cadastral annexé à la présente) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour lancer l'enquête publique correspondante et en fixer les modalités ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à ce déclassement.

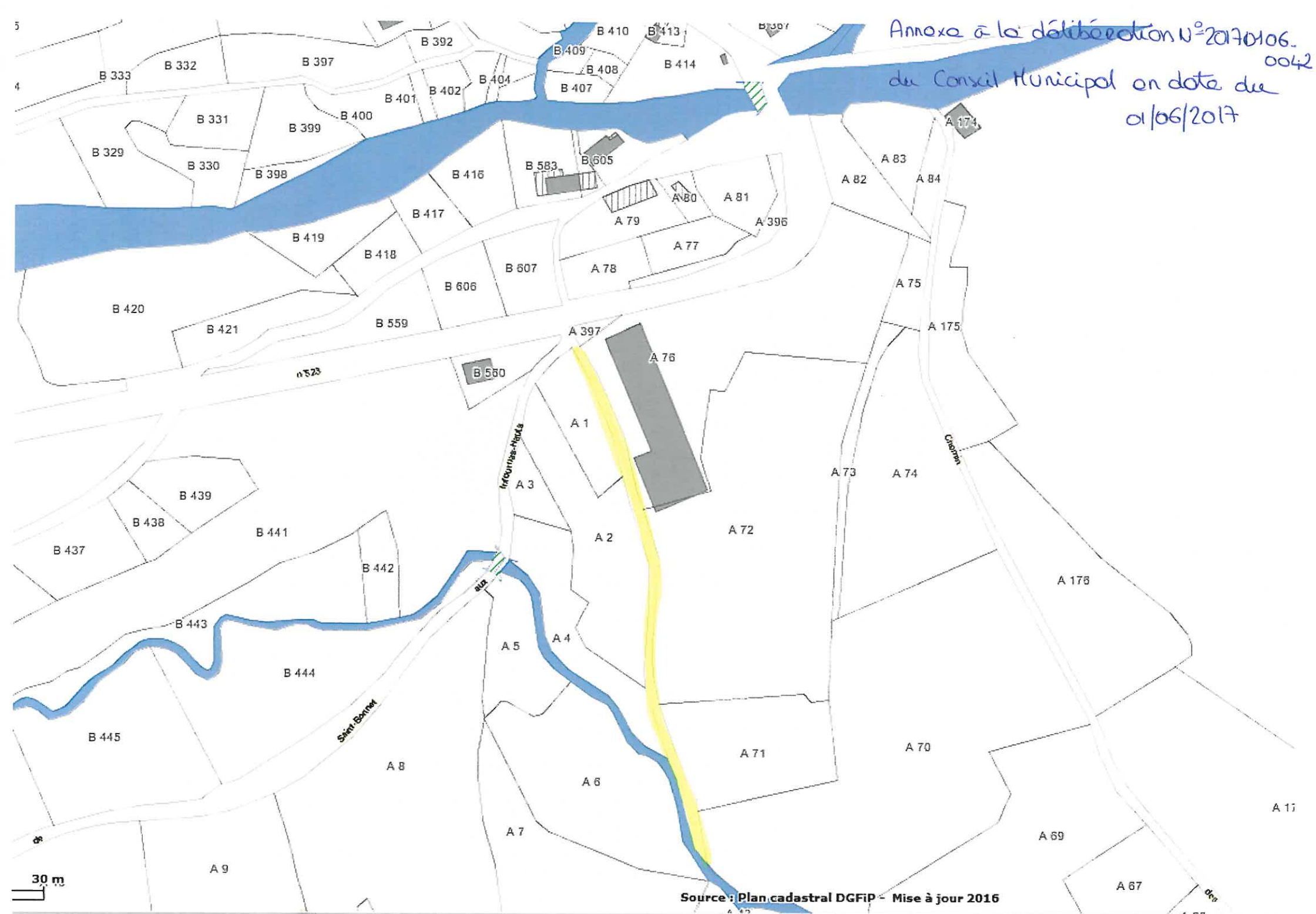
Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	3
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 1<sup>er</sup> Juin 2017

Pour copie conforme

Le Maire,  
Laurent DAUMARK

Annexe à la délibération n°20170106.0042  
du Conseil Municipal en date du  
01/06/2017



Source : Plan cadastral DGFIP - Mise à jour 2016